



Conseil collectif

Agrément n°AQ01560 pour l'activité de conseil indépendant des produits phytopharmaceutique

Marie-Charlotte MICHAUD - mc.michaud@gironde.chambagri.fr
Marie-Hélène MARTIGNE - mh.martigne@gironde.chambagri.fr
Loïc DUCOURTIOUX - l.ducourtiaux@gironde.chambagri.fr

Risques et préconisations

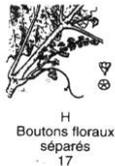
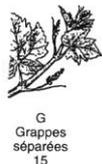
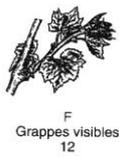
Légende:

Risque Négligeable **Risque Faible** **Risque Moyen** **Risque Important**

Ce bulletin prend en compte le Bulletin de Santé du Végétal Viticulture n°08 du 18 Mai 2016, consultable en totalité sur les sites de la Chambre d'Agriculture de la Gironde www.gironde.chambagri.fr ou de la DRAAF <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Mildiou	<p>De nouvelles taches non sporulantes ont été observées sur le Bourgeois ce début de semaine, hors parcelles réseau. Néanmoins, le niveau de présence général reste faible. Suite aux pluies enregistrées ce week-end, les symptômes devraient être visibles vers la fin de semaine prochaine.</p> <p>Préconisations: Compte tenu des stades de sensibilités et des nouvelles pluies qui sont annoncées pour la fin de la semaine, votre vignoble devra être couvert sous ces épisodes pluvieux. Consultez régulièrement la météo pour juger des meilleures fenêtres météo (sans pluies, ni rosées, et vent < 19km)</p> <p>Exemples de produits utilisables (liste non exhaustive) avec profil toxicologique hors CMR: Pour une adaptation de la dose à appliquer Cf. Module OPTIDOSE® de l'IFV (ex : 50 % de la dose)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom commercial</th> <th>Matière(s) active(s)</th> <th>Dose max utilisable</th> <th>ZNT (m)</th> <th>DRE (h)</th> <th>MELANGE / DANGER</th> <th>DAR (j)</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Enervin / Privest</td> <td>Ametoctradine Metirame</td> <td>2,5 kg/ha</td> <td>5</td> <td>12</td> <td>H373</td> <td>35</td> <td>2 applications maxi par an, non consécutif</td> </tr> <tr> <td>Sillage / Slogan / Chaoline</td> <td>Fosetyl Al Métirame</td> <td>4 kg/ha</td> <td>5</td> <td>48</td> <td>H373</td> <td>35</td> <td>3 applications maxi /ha /an</td> </tr> <tr> <td>Champflo</td> <td>Hydroxyde de cuivre</td> <td>2L/ha</td> <td>5</td> <td>24</td> <td>H302-319-332</td> <td>21</td> <td>Recommandé à 0.42L/ha</td> </tr> <tr> <td>Polyram DF</td> <td>métirame</td> <td>2 Kg/ha</td> <td>20</td> <td>48</td> <td>H317, 315, 373</td> <td>56</td> <td>Respecter 14 jours entre 2 applications</td> </tr> <tr> <td>Alléato 80WG</td> <td>Fosetyl-Al</td> <td>2.5kg/ha</td> <td>5</td> <td>12</td> <td></td> <td>28</td> <td>A associer à un contact. Ne pas associer à un cuivre, risque de phytotoxicité</td> </tr> <tr> <td>LBG / Etonnan / Pertinant +</td> <td>Phosphonate dipotassique</td> <td>4 l/ha 3 l/ha selon la firme</td> <td>5</td> <td>12</td> <td></td> <td>14</td> <td>A associer à un contact. 5 applications maxi/ha /an</td> </tr> <tr> <td>Polyram DF</td> <td>métirame</td> <td>2 Kg/ha</td> <td>20</td> <td>48</td> <td>H317, 315, 373</td> <td>56</td> <td>Respecter 14 jours entre 2 applications</td> </tr> </tbody> </table> <p>Méthodes alternatives et bonnes pratiques : Terminer les épamprages du bas des pieds pour limiter les phénomènes « d'ascenseur à mildiou ».</p>								Nom commercial	Matière(s) active(s)	Dose max utilisable	ZNT (m)	DRE (h)	MELANGE / DANGER	DAR (j)	Commentaires	Enervin / Privest	Ametoctradine Metirame	2,5 kg/ha	5	12	H373	35	2 applications maxi par an, non consécutif	Sillage / Slogan / Chaoline	Fosetyl Al Métirame	4 kg/ha	5	48	H373	35	3 applications maxi /ha /an	Champflo	Hydroxyde de cuivre	2L/ha	5	24	H302-319-332	21	Recommandé à 0.42L/ha	Polyram DF	métirame	2 Kg/ha	20	48	H317, 315, 373	56	Respecter 14 jours entre 2 applications	Alléato 80WG	Fosetyl-Al	2.5kg/ha	5	12		28	A associer à un contact. Ne pas associer à un cuivre, risque de phytotoxicité	LBG / Etonnan / Pertinant +	Phosphonate dipotassique	4 l/ha 3 l/ha selon la firme	5	12		14	A associer à un contact. 5 applications maxi/ha /an	Polyram DF	métirame	2 Kg/ha	20	48	H317, 315, 373	56	Respecter 14 jours entre 2 applications
	Nom commercial	Matière(s) active(s)	Dose max utilisable	ZNT (m)	DRE (h)	MELANGE / DANGER	DAR (j)	Commentaires																																																																
Enervin / Privest	Ametoctradine Metirame	2,5 kg/ha	5	12	H373	35	2 applications maxi par an, non consécutif																																																																	
Sillage / Slogan / Chaoline	Fosetyl Al Métirame	4 kg/ha	5	48	H373	35	3 applications maxi /ha /an																																																																	
Champflo	Hydroxyde de cuivre	2L/ha	5	24	H302-319-332	21	Recommandé à 0.42L/ha																																																																	
Polyram DF	métirame	2 Kg/ha	20	48	H317, 315, 373	56	Respecter 14 jours entre 2 applications																																																																	
Alléato 80WG	Fosetyl-Al	2.5kg/ha	5	12		28	A associer à un contact. Ne pas associer à un cuivre, risque de phytotoxicité																																																																	
LBG / Etonnan / Pertinant +	Phosphonate dipotassique	4 l/ha 3 l/ha selon la firme	5	12		14	A associer à un contact. 5 applications maxi/ha /an																																																																	
Polyram DF	métirame	2 Kg/ha	20	48	H317, 315, 373	56	Respecter 14 jours entre 2 applications																																																																	
Oïdium	<p>Aucun symptôme observé sur le réseau de parcelle, ni sur le secteur du Bourgeois. Le modèle Potentiel système maintien toujours un risque fort (source-IFV 23/05/16).</p> <p>Préconisations: ⇒ Parcelles sensibles et/ou ayant atteints le stade H17: Cf. préconisation du Flash N°7 du 18 Mai 2016. Pour une adaptation de la dose à appliquer, voir sur le Module OPTIDOSE® de l'IFV (ex : 50 % à 60% de la dose) ⇒ Pour les autres parcelles, pas d'intervention spécifique à prévoir dans l'immédiat.</p> <p>Méthodes alternatives et bonnes pratiques : Adaptez les traitements à la surface de végétation</p>																																																																							
	Black-Rot	<p>De manière générale, la situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière.</p> <p>Préconisations: ⇒ Sur les parcelles saines ou peu sensibles, le renouvellement de la protection se fera en même temps que la protection Mildiou / Oïdium. ⇒ Sur les parcelles à historiques ou présentant déjà des symptômes réguliers, il faut maintenir la protection du feuillage avant tout épisode pluvieux. - Utilisez des produits anti-mildiou polyvalents contenant du métirame ou du mancozèbe. Comme ce sont des produits de contact, ils sont lessivables dès 20-25 mm de pluies cumulées. - Réservez l'utilisation des IDM du groupe 1 et des strobilurines, sur la période de fin floraison/début nouaison, afin de profiter de leur polyvalence contre l'Oïdium et le Black-Rot.</p> <p>Méthodes alternatives et bonnes pratiques : - Sortir les organes atteints en cours de saison.</p>																																																																						
Vers de grappe		<p>La fin du vol de la 1^{ère} génération (G1) se précise. Quelques rares captures sont toujours enregistrées. Seul le comptage des glomérules, au moment de la floraison, permettra de décider de l'utilité d'une intervention sur la prochaine génération de tordeuses (G2).</p> <p>Préconisations: aucune intervention à prévoir.</p>																																																																						
	Flavescence Dorée	<p>Un Flash spécial du GDON du Bourgeois vous informant des zones et dates de traitements obligatoires contre la cicadelle de la Flavescence Dorée vous sera envoyé d'ici la fin de semaine.</p>																																																																						

Stades phénologiques



Mise en œuvre d'un traitement phytosanitaire

- En cas de lessivage des produits de contact, ou de précipitations > à 20 mm, avant assimilation par la plante de spécialité pénétrante ou systémique (moins de 2h après la fin du traitement), il est souhaitable de renouveler la protection.
- Les conditions météorologiques pour une bonne mise en œuvre d'un traitement :
 - Vitesse du vent < ou = 19 km/h (arrêté ministériel du 12 septembre 2006)
 - 60 % < hygrométrie < 95 %
 - 8°C < température < 22°C
 - Absence de pluie et de rosée
- RAPPELS** « Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée ». Vous pouvez consulter : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>, pour en savoir plus.

Prévisions Météorologiques

Situation au 24 Mai 2016, à 13h (Source <http://www.meteorama.fr/météo-bourg-sur-gironde.html>)

Météo à Bourg-sur-Gironde prévisions à 14 jours

Vue générale Par heure Détail Voir semaine prochaine ▶

Aujourd'hui 24 mai	Demain 25 mai	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai	Samedi 28 mai	Dimanche 29 mai	Lundi 30 mai
Max 21° Min 12°	24° 13°	25° 13°	24° 14°	24° 14°	19° 13°	20° 12°
14 km/h 0 mm	11 km/h 2,4 mm	11 km/h 3,1 mm	4 km/h 2,1 mm	7 km/h 1,6 mm	22 km/h 1,8 mm	18 km/h 0,8 mm
08:00 10°	08:00 14°	08:00 14°	08:00 15°	08:00 16°	08:00 15°	08:00 14°
14:00 18°	14:00 21°	14:00 23°	14:00 22°	14:00 23°	14:00 17°	14:00 18°
20:00 19°	20:00 21°	20:00 23°	20:00 22°	20:00 21°	20:00 18°	20:00 18°
↑ 06:23 ↓ 21:35	↑ 06:22 ↓ 21:36	↑ 06:21 ↓ 21:37	↑ 06:21 ↓ 21:38	↑ 06:20 ↓ 21:38	↑ 06:19 ↓ 21:39	↑ 06:19 ↓ 21:40

Agenda

- Le Tech&bio - 6 et 7 juillet 2016 au Lycée Viticole de Libourne Montagne



- Collecte d'Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), et d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF) 2016

Collecte GRATUITE cette semaine, du 23 au 27 Mai 2016.

Pour en savoir plus, les agriculteurs peuvent contacter leur distributeur habituel, la Chambre d'Agriculture de la Gironde au 05 56 35 00 00 ou sur les sites Internet www.dechets-aquitaine.fr / www.gironde.chambagri.fr.

Les préconisations sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (réf.: Guide Phytosanitaire à l'usage des producteurs d'Aquitaine). La lecture de l'étiquette est indispensable avant toute utilisation des produits phytosanitaires préconisés.

« **Matières actives autorisées** » : <https://ephy.anses.fr/> (ATTENTION, nouveau site)

Prochain Flash le Mardi 31 Mai 2016